

CPF-Bilan de compétences



Bilan de compétences

Description

Le bilan de compétences est une prestation d'accompagnement pour analyser vos compétences et vos motivations. Il se déroule sur 24h en présentiel au Centre de bilan de compétences.

Cette prestation est individuelle et **accompagnée** en vue de préparer son devenir professionnel tout en l'inscrivant dans la réalité socio-économique.

Le bilan de compétences s'adresse aux salarié.e.s du secteur privé, aux agents du secteur public, aux professions libérales, ou aux demandeurs.euses d'emploi.

Il peut être réalisé pendant ou en dehors du temps de travail (soirée et samedi).

Objectifs

Identifier et apprécier vos compétences professionnelles, vos capacités personnelles, vos intérêts professionnels, vos valeurs.

Faire le point sur votre évolution professionnelle : analyser vos expériences de vie et de travail, anticiper un changement, vous projeter dans l'avenir. Vous orienter, élaborer et/ou valider un projet professionnel, étudier des pistes d'évolution, de mobilité interne - externe, déterminer un plan d'action pour concrétiser votre projet.

Définir vos besoins de formation par rapport à un objectif de qualification et/ou un projet professionnel.

Rechercher un emploi : vous situer par rapport au marché du travail, valoriser votre candidature.

Modalités d'inscription

Participation à une réunion d'information collective et entretien individuel.

Contenus

24 heures d'entretien en face à face dont ateliers collectifs (8h) réparties sur 8 à 12 semaines en moyenne.

Phase préliminaire qui a pour objet de :

- confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- définir et analyser la nature de ses besoins ; - l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en oeuvre.

Phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

Phase de conclusion qui permet au bénéficiaire de :

- prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet.

Résultats attendus

Document de synthèse du bilan de compétences.
Attestation de fin de bilan et attestation de présence.

Contact CPF

cpf_bilanparis@lecnam.net

Vous inscrire via l'appli CPF?

[Cliquez ICI](#)

le cnam

Qu
proce



La certificat
au titre des
ACTIONS D
BILANS DE
ACTIONS D
ACTIONS D

